## Canada Revenue Agency



## Tableau 1B

Total des dépenses admissibles engagées pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), par administration, de 2010 à 2014

Total des depenses admissibles engagees pour la recherence scientifique et le develop					
Administration	2010	2011	2012	2013	2014
Terre-Neuve-et-Labrador	23,490	24,477	17,962	22,090	19,888
Île-du-Prince-Édouard	7,951	7,641	-	-	6,825
Nouvelle-Écosse	57,555	60,639	52,674	51,753	46,769
Nouveau-Brunswick	40,096	33,911	32,513	28,529	21,984
Québec	2,043,619	1,913,088	1,951,288	1,918,745	1,786,857
Ontario	3,202,890	3,177,928	2,928,310	2,644,361	2,880,876
Manitoba	66,235	68,536	102,831	104,336	88,428
Saskatchewan	74,478	73,479	67,151	54,752	53,884
Alberta	622,059	547,139	743,303	608,533	555,645
Colombie-Britannique	729,685	703,388	694,366	725,494	751,614
Yukon	-	-	-	1	-
Territoires du Nord-Ouest	-	-	-	-	-
Nunavut	-	-	-	-	-
Administrations multiples	7,067,661	7,210,505	7,346,430	7,560,906	6,804,193
À l'extérieur du Canada	-	-	-		-
TOTAL	13,958,126	13,841,738	13,957,412	13,740,081	13,028,067

## Remarques

- 1. Le total des dépenses admissibles engagées pour la RS&DE est tiré de la ligne 400 du formulaire T661, Demande pour les dépenses de recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE).
- 2. Données au 31 décembre 2017.
- 3. L'administration est déterminée à l'aide du code d'administration indiqué à la ligne 750 du formulaire T2, Déclaration de revenus des sociétés.
- 4. Un tiret (-) indique les renseignements supprimés pour des raisons de confidentialité. Ceux-ci comprennent aussi des zéros valides.
- 5. Le total des chiffres qui figurent dans le tableau peut ne pas correspondre au total indiqué, en raison de l'arrondissement ou de la suppression.
- 6. Toutes les données peuvent faire l'objet de modifications en raison de vérifications, de cotisations tardives, de nouvelles cotisations ou de reports.
- 7. Tous les montants sont indiqués en milliers de dollars et arrondis.
- 8. Les données sont présentées par année d'imposition.